

Ce document est à compléter et à retourner à la MFR de votre 1^{er} choix

**FICHE D'INSCRIPTION
AUX EPREUVES D'ADMISSION
A LA FORMATION D.E.A.E.S**

FORMATION CONTINUE

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Nom d'usage : _____ Nom épouse : _____

Prénom(s) : _____

Date naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Adresse Mail : _____

Tél : _____ Portable : _____

Niveau scolaire : _____

Situation actuelle :

- Salarié(e)
- Demandeur(euse) d'emploi (N°identifiant Pole Emploi : _____)
- Autre (à préciser)

Dispositif de financement envisagé :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Employeur (plan de développement des compétences, Pro A....)
- CPF de transition
- Pôle Emploi
- Autre

Lieu de formation souhaité (de 1 à 5 par ordre de préférence)

- MFR Aignes et Puypéroux-16 190 AIGNES ET PUYPEROUX
- MFR Jarnac-12 rue Ernest Merlin 16200 JARNAC
- MFR Ingrandes-34, rue Nationale-86220 INGRANDES
- MFR Chevanceaux-le Pavé-17210 CHEVANCEAUX
- MFR Moncoutant-Av du Générale de Gaulle – 79320 MONCOUTANT/SEVRE

Le dossier à nous retourner doit contenir :

Le dossier à nous retourner doit contenir :

- Une photo d'identité
- une lettre de motivation ;
- un CV précisant en particulier la durée de l'expérience professionnelle ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- et copie des titres ou diplômes mentionnés ci-dessous permettant des dispenses;
- le formulaire précisant le choix d'accès du candidat à la formation :
 - formation continue ou formation par apprentissage
- une attestation de l'employeur autorisant le stagiaire à suivre la formation, ou la décision d'acceptation d'un CPF de transition.
- la copie de la décision de validation partielle notifiée par la DRJSCS et prononcée par un jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'Accompagnant Social et Educatif, précisant la dispense des épreuves de sélection.
- Une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES.
- La copie de l'attestation de la JAPD (Journée d'appel de Préparation à la Défense) ou JDC (Journée Défense Citoyenneté)

La MFR Annexe de Moncoutant procède à la vérification des dossiers de demande d'inscription avec la MFR partenaire local de la formation. Tout dossier incomplet est retourné au candidat qui devra le renvoyer dans les délais fixés par l'établissement de formation.

☞ Fournir la copie des diplômes acquis dans la liste suivante :

- Diplôme d'état d'aide médico-psychologique
- Diplôme d'état d'aide-soignant
- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
- BEP carrières sanitaires et sociales
- BEPA option service aux personnes
- BEP ASSP
- BAPAAT
- CAP petite enfance
- CAPA services en milieu rural
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Certificat Employé Familial
- Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- CAP ATMFC
- CAPA Service en Milieu Rurale
- CAPA Services aux personnes et vente en espace rural
- DE Assistant familial

- Tous diplômes justifiant d'au moins un niveau 4

ANNEXE AU REGLEMENT D'ADMISSION PREPARANT AU DIPLOME D.E.A.E.S

1°) Retrait des dossiers :

Le dossier est à retirer auprès de la MFR de Moncoutant ou de l'établissement partenaire local et à remettre complet au plus tard **le 10 Septembre 2020**.

Les candidats dont le dossier est complet (se référer au II du règlement d'admission) recevront une décision de recevabilité avec la convocation aux épreuves d'admissibilité 15 jours avant les épreuves.

Tout dossier incomplet sera retourné et devra être complété dans les délais requis.

Passé ce délai, les candidats dont les dossiers sont incomplets recevront une décision de rejet justifiée.

Exceptionnellement, en raison des contraintes sanitaires liées au Covid -19, il n'y aura pas d'épreuve écrite d'admissibilité pour la rentrée du 5 octobre 2020. Les dossiers sont à retourner **au plus tard le 10 septembre**.

Après réception du dossier de candidature COMPLET, chaque candidat sera reçu en entretien de 30 minutes pour valider ou non son entrée en formation AES. Nous vous remercions de votre compréhension.

2°) Calendrier des épreuves :

2.1°) *Epreuve écrite d'admissibilité* :

Questionnaire d'actualité comportant 10 questions : durée 1h30

Date prévue :

Les candidats déclarés admissibles ainsi que les candidats dispensés d'épreuve d'admissibilité seront convoqués à l'épreuve d'admission.

2.2°) *Epreuve d'admission* :

Entretien d'une durée de 30 minutes.

Date prévue : **Jeudi 9 juillet 2020**

Les listes d'admission seront affichées dans les locaux de la MFR Moncoutant

La notification des décisions d'admission sera envoyée aux candidats admis sur la liste principale à partir du **mercredi 15 juillet 2020**

La confirmation de l'entrée en formation doit être retournée dans les 15 jours qui suivent la réception de la recevabilité.

Passé cette date, il sera fait appel au 1^{er} candidat sur la liste complémentaire.

3°) Frais d'inscription :

Frais de dossier d'inscription aux épreuves de sélections à l'ordre de la MFR de Moncoutant :

→ Formation continue :

- Epreuve écrite d'admissibilité : 40 €

- Epreuve orale d'admission : 40 €

→ Complément de formation VAE 40 €